

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	Date 27.04.2022	Heure 20h02	Numéro 22.327	Département(s) DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Hugo Clémence

Titre : Neuchâtel, nouvelle Cité des Doges ?

Contenu :

Le 23 avril 2022, le *Blick* révélait dans ses colonnes que les nouveaux propriétaires de l'hôtel Beau-Rivage souhaitent désormais amarrer un yacht de luxe à quelques pas de sa terrasse. Le Département du développement territorial et de l'environnement, compétent en la matière s'agissant du domaine public cantonal, peut-il nous informer si une telle demande a bien été déposée auprès de ses services ? Le cas échéant, pourrait-il nous en dire davantage quant aux conditions d'autorisation d'amarrer un bateau en dehors des ports prévus à cet effet ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire :

Hugo Clémence

Autres signataires (prénom, nom) :

Katia Della Pietra

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Sarah Fuchs-Rota

Autres signataires suite (prénom, nom) :